



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.109/2049
17 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER LA SITUATION
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

TIMOR ORIENTAL

Document de travail établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. GÉNÉRALITÉS	1	2
II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE	2 - 41	2
A. Rappel historique	2 - 3	2
B. Évolution récente de la situation	4 - 41	2
III. SITUATION DES DROITS DE L'HOMME	42 - 51	8
IV. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ET ÉDUCATION	52	11
V. EXAMEN DE LA SITUATION PAR L'ONU	53 - 66	12

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le territoire du Timor oriental comprend la partie est de l'île de Timor située à l'extrémité de l'archipel formant la République d'Indonésie, l'enclave d'Oecusse Ambeno, l'île d'Ataúro au large de la côte nord et l'île de Jaco située à l'extrémité est. Il est situé entre 8° 17' et 10° 22' de latitude S et 123° 25' et 127° 19' de longitude E. Au recensement de 1980, sa population était de 555 350 habitants. Selon les estimations les plus récentes, elle était de 814 000 en 1995¹.

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

A. Rappel historique

2. La loi indonésienne 7/76 du 17 juillet 1976 stipule que le Timor oriental est province indonésienne, dotée d'une administration "de premier niveau". Son gouvernement est formé d'un "secrétariat régional" et d'une "chambre régionale des représentants". Le Timor oriental est représenté à la Chambre nationale des représentants et à l'Assemblée consultative populaire de l'Indonésie.

3. Dans sa résolution 32/34 du 28 novembre 1977, l'Assemblée générale a rejeté l'allégation selon laquelle le Timor oriental avait été intégré à l'Indonésie, dans la mesure où la population du territoire n'avait pas été à même d'exercer librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

B. Évolution récente de la situation

4. Le général de division Adang Ruchiatna, commandant de la région militaire indonésienne d'Udayana, aurait estimé qu'en juillet 1995, le nombre des rebelles du Frente Revolucionaria de Timor Leste Independente (FRETILIN) s'établissait à 200 personnes, dotées d'une centaine d'armes. Toujours selon lui, le FRETILIN était soutenu par un réseau clandestin d'environ 3 000 membres répartis sur toute l'Indonésie². Selon le capitaine Djoko Purwadi, porte-parole de l'armée indonésienne au Timor oriental, entre mars 1995 et janvier 1996, 20 membres du FRETILIN ont été tués par les forces de sécurité indonésiennes et 27 autres ont été faits prisonniers par les autorités indonésiennes ou s'étaient rendus. Il aurait estimé à "193 personnes, avec 89 fusils" le nombre des rebelles. On a appris que le 26 janvier, le colonel Mahidin Simbolon, commandant de l'armée indonésienne au Timor oriental, a invité les rebelles à se rendre, ajoutant : "S'ils ne veulent pas se rendre pacifiquement, les forces de sécurité extermineront ceux qui sont en opérations dans les forêts et les montagnes."³

5. Selon M. Abilio José Osório Soares, "Gouverneur" du Timor oriental, à la date de juin 1995, huit bataillons indonésiens comprenant 5 000 hommes étaient en garnison sur le territoire⁴. À la même date, le Gouvernement indonésien a annoncé son intention de retirer du Timor oriental deux bataillons pour les remplacer par quelque 1 200 personnes recrutées sur place comme "Volontaires populaires". Ces derniers seraient placés sous l'autorité des forces armées indonésiennes⁵. En juillet 1995, le général Feisal Tanjung, commandant en chef des forces armées indonésiennes, aurait déclaré que l'Indonésie envisageait de réduire de deux bataillons, soit 1 400 hommes, sa présence militaire au Timor oriental en 1996⁶. En septembre 1995, l'Indonésie a annoncé le retrait effectif

des deux bataillons en question du Timor oriental. Le commandant militaire indonésien au Timor oriental aurait déclaré que le retrait "était une sage décision des dirigeants militaires parce que les conditions de sécurité au Timor oriental s'amélioreraient", et que les bataillons ne seraient pas remplacés. Il a démenti les allégations selon lesquelles des bataillons de combat étaient stationnés au Timor oriental⁷. On a appris que le général Feisal Tanjung a déclaré, le 26 décembre 1995, qu'il n'était pas dans l'intention du Ministère de la défense et de la sécurité d'envoyer des forces de sécurité supplémentaires au Timor oriental puisque les six bataillons qui y étaient stationnés suffisaient parfaitement pour assurer la sécurité du territoire⁸.

6. On a appris que les deux chefs de la résistance timoraise, Pedia Nunes Sabalae et Rumigio Levi da Costa Tilman, avaient été faits prisonniers en juin 1995 par l'armée indonésienne et on est sans nouvelles depuis. Le Conseil national de la résistance Maubere (CNRM) a dit dans une déclaration du 23 août 1995 que le sort de ces deux personnes était extrêmement préoccupant⁹.

7. On a appris que, le 7 juillet 1995, trois résistants du Timor oriental avaient été tués dans un affrontement armé par les militaires indonésiens dans le village de Lalende, situé à quelque 200 kilomètres à l'est de Dili¹⁰.

8. Selon des articles publiés dans la presse, une émeute a éclaté à Baucau, un commerçant javanais ayant poignardé deux Timorais dans le marché local. Selon les mêmes sources, l'incident a provoqué à Baucau de violentes manifestations au cours desquelles deux agents de police et un civil ont été gravement blessés et un grand nombre de boutiques incendiées¹¹.

9. On a appris que le 23 juillet 1995, un groupe d'agriculteurs du Timor oriental avaient brûlé des maisons et des boutiques de la ville d'Ermera en signe de protestation contre le prix trop bas du café, exigeant du Gouvernement indonésien qu'il relève de 0,67 à 1,25 dollar des États-Unis le kilogramme de ce principal produit de base du territoire. Le colonel Andreas Sugianto, chef de la police du Timor oriental, a déclaré à ce sujet que les agriculteurs avaient été brièvement détenus puis remis en liberté. Le "Gouverneur" Soares a dit que des sanctions légales seraient prises contre les auteurs des actes de violence¹².

10. On a appris qu'en juillet 1995, le tribunal de district du Timor oriental avait condamné cinq Timorais à cinq mois de prison pour "maraude nocturne" à Dili. Le même tribunal avait déjà condamné trois autres Timorais pour la même raison. Les autorités territoriales ont déclaré que ces personnes étaient des Timorais pro-Indonésiens qui s'opposaient au mouvement indépendantiste¹³.

11. D'après des articles parus dans la presse, le 24 juillet 1995, des militaires indonésiens avaient tué trois personnes censées être des combattants du FRETILIN dans un affrontement armé près d'Illomar, à quelque 30 kilomètres au sud-ouest de la ville de Los Palos. Leurs corps auraient été montrés dans la région pour identification¹⁴.

12. Dans une déclaration faite le 19 août 1995, le colonel Mahidin Simbolon a rappelé que l'amnistie générale serait accordée à tous les rebelles timorais "repentis et prêts à contribuer au développement" du territoire¹⁵.

13. On a appris qu'en août 1995, José Alexandre "Xanana" Gusmão, chef de la résistance timoraise, avait été mis au régime cellulaire après avoir été déclaré coupable de faire passer clandestinement une lettre adressée à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, à Beijing. Selon les mêmes sources, la lettre contenait un appel demandant à la communauté internationale de protéger les droits des Timoraises¹⁶.

14. On a appris que, le 1er septembre 1995, des rebelles timorais armés avaient tué trois civils lors d'une descente dans le village de Samagua, à 150 kilomètres environ à l'est de Dili¹⁷.

15. Le 24 septembre 1995, le colonel Simbolon aurait lancé un appel invitant tous les membres de la communauté timoraise ainsi que les chefs religieux et civils "à ouvrir un dialogue pour s'attaquer résolument à la question de la sécurité" dans le territoire¹⁸.

16. Des articles parus dans la presse indiquent que le Président Soeharto s'est déclaré préoccupé par la situation du Timor oriental lors d'une réunion avec les chefs de la Conférence des évêques indonésiens, tenue le 26 septembre 1995. Le Président aurait engagé à multiplier les efforts pour éliminer les soupçons que nourrissent les Timorais, en particulier à l'égard des non-Timorais. Le cardinal Julius Darmaatmadja, Président de la Conférence des évêques indonésiens, a souligné que le problème de Timor "n'était pas dû qu'à la violence ethnique" et a jugé qu'il faudrait faire en sorte que les Timorais "se libèrent de tous les soupçons qu'ils nourrissent à l'égard des Indonésiens"¹⁹.

17. En septembre 1995, l'Ambassadeur extraordinaire indonésien chargé des affaires du Timor oriental aurait demandé au Gouvernement indonésien de prendre des mesures en vue de renforcer l'intégration politique, économique et culturelle du territoire et déclaré que celui-ci "était aux prises avec quantité de problèmes pressants allant du chômage au sous-développement"²⁰.

18. Selon des articles parus dans la presse, le 25 septembre 1995, une quinzaine de coups de feu ont été tirés près d'Illomar, à quelque 150 kilomètres au sud-est de Dili, lors d'un rassemblement auquel assistait le "Gouverneur" Soares. Aucune victime n'a été signalée²¹.

19. Selon certains articles de presse, des émeutes ont éclaté au Timor oriental entre les 2 et 16 septembre 1995. Ces émeutes auraient trouvé leur origine dans des propos anticatholiques qu'aurait tenus un responsable du centre de redressement de Maliana et dans le caractère prétendument partial du recrutement des fonctionnaires du territoire. Il a été également signalé que les émeutiers avaient commis des actes de destruction et d'incendie volontaire. La police a arrêté 20 personnes réputées avoir participé à des actes de "destruction, d'oppression et d'incendie volontaire"²². Le 19 septembre 1995, le général Bamerusman Astrosemito, chef de la police indonésienne, est arrivé à Dili²³. L'évêque catholique du Timor oriental, Mgr Carlos Felipe Ximenes Belo, a déclaré que l'explosion de violence ethnique et religieuse de septembre n'était "que la partie émergée de l'iceberg que constitue la désastreuse situation qui règne au Timor oriental" et montrait au pays "à quel point les questions de race et de religion" étaient épineuses dans le territoire²⁴. Mgr Belo a également demandé à tous les catholiques du Timor oriental "de ne pas perdre leur calme et de

rester tolérants" et a appelé instamment à l'instauration d'un dialogue ouvert entre tous les Timorais orientaux²⁵.

20. En septembre également, le général de division Abdul Rivai, commandant en chef de la région militaire d'Udayana, aurait déclaré qu'il appuyait les propositions tendant à "instaurer entre les Timorais orientaux et le Gouvernement un dialogue franc et ouvert qui permette de résoudre les problèmes"²⁶.

21. En septembre 1995, le "Gouverneur" Soares a annoncé que tous les fonctionnaires du territoire devaient achever leur instruction militaire de base et que ceux qui refuseraient d'obtempérer seraient renvoyés. Au Timor oriental, de nombreux postes de fonctionnaire seraient occupés par des militaires détachés par les forces armées indonésiennes²⁷.

22. Selon certains articles parus dans la presse, en octobre 1995, M. Sudomo, Président du Conseil consultatif suprême de la présidence indonésienne, a rencontré des dirigeants timorais orientaux. Il aurait demandé à tous les Timorais orientaux de s'employer à formuler ensemble une définition de l'autonomie pour le territoire. Les mêmes sources indiquent que plusieurs Timorais orientaux qui participaient à ces pourparlers ont abordé la question de l'octroi à la population locale de la possibilité de prendre en main tous les aspects de la conduite d'un éventuel gouvernement autonome, à l'exception de la défense, des finances et des affaires étrangères²⁸.

23. Selon certains articles parus dans la presse, le 9 octobre 1995, des violences ont éclaté à l'Université du Timor oriental, faisant 2 morts et 11 blessés. Affrontements et mêlées auraient été particulièrement nombreux à Bucoli, une banlieue de Dili. Les mêmes sources indiquent que ces violences ont été provoquées par un incident survenu à Bucoli au cours duquel un commerçant bougi a frappé un Timorais oriental d'un coup de couteau²⁹. Le 11 octobre, le "Gouverneur" Soares aurait instamment demandé aux forces de sécurité de prendre des mesures draconiennes contre les émeutiers³⁰. Les émeutes de Dili se sont poursuivies jusqu'au 12 octobre, lorsque les troupes et la police indonésiennes ont tiré des coups de feu et utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser la foule³¹. Environ 170 personnes ont été incarcérées et l'intervention de la police a causé des dizaines de blessés³². Le 12 octobre, le chef de la résistance timoraise orientale, M. José Ramos Horta, a appelé le Portugal à demander au Secrétaire général de l'ONU d'intervenir³³. Le 20 octobre, plus de 100 personnes qui avaient été arrêtées parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir participé aux émeutes de septembre-octobre ont été relâchées par les forces de sécurité indonésiennes³⁴.

24. Selon certains articles parus dans la presse, en octobre 1995, des habitants de Dili ont appelé le Portugal et la communauté internationale à intervenir pour que l'armée indonésienne cesse de tirer sans discrimination sur des civils. Cet appel faisait suite à l'intensification des interventions de l'armée indonésienne dans le territoire, qui s'étaient soldées par la mort de deux personnes et l'arrestation de plusieurs Timorais orientaux, ainsi qu'à la multiplication des patrouilles et des arrestations à la veille de l'anniversaire des massacres perpétrés en 1991 au cimetière de Santa Cruz, à Dili³⁵.

25. Le 24 octobre 1995, le Ministre indonésien des affaires religieuses, M. Tarmizi Taher, aurait demandé à tous les Timorais orientaux de joindre leurs efforts "pour régler les fausses questions religieuses"³⁶. À la fin du mois d'octobre, selon les médias, le Ministre s'est rendu au Saint-Siège afin d'examiner, entre autres questions, les possibilités de règlement de la situation au Timor oriental³⁷.

26. Selon des articles parus dans la presse, le 12 novembre 1995, la police indonésienne a arrêté trois Timorais orientaux à Dili parce qu'ils se trouvaient en possession de documents hostiles à l'Indonésie et de drapeaux portant l'emblème du FRETILIN³⁸.

27. En novembre 1995, le Ministre indonésien des affaires étrangères, M. Murdiono, aurait dit que l'Indonésie ne reviendrait jamais sur la décision politique qu'elle avait prise concernant le Timor oriental³⁹.

28. Selon certaines informations, les autorités indonésiennes ont annoncé le 24 novembre 1995 que les restrictions qui frappaient les étrangers désireux de se rendre au Timor oriental avaient été levées⁴⁰.

29. En novembre 1995, il a été signalé que la situation était tendue au Timor oriental à la veille du quatrième anniversaire des massacres perpétrés en 1991 au cimetière de Santa Cruz, à Dili. Les autorités indonésiennes ont expulsé neuf personnes qui étaient venues de plusieurs pays à Dili pour commémorer l'événement et ont empêché un autre groupe de personnes venues elles aussi de plusieurs pays de prendre place à bord d'un avion qui se rendait de Bali à Dili⁴¹.

30. Selon des articles parus dans la presse, en décembre 1995, le porte-parole de la résistance timoraise orientale, M. José Ramos Horta, s'est rendu aux Fidji afin d'examiner avec les responsables officiels la question du Timor oriental⁴².

31. Des articles parus dans la presse indiquent qu'en décembre 1995, deux rebelles du FRETILIN se sont rendus aux forces de sécurité indonésiennes⁴³.

32. Le 29 décembre 1995, le Jakarta Times a attribué au Président indonésien la déclaration ci-après : "Le Timor oriental n'a pas de statut particulier ... Des éléments portugais hostiles à l'intégration tentent de nuire à notre image ... Si certains s'opposent à la solution [proposée], nous leur ferons face avec patience et sagesse. Il n'y aura pas de référendum au Timor oriental."⁴⁴

33. Le 8 décembre 1995, le dirigeant de la résistance timoraise orientale, M. José Ramos Horta, a rencontré à Wellington le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, M. Don McKinnon. Celui-ci aurait dit que cette réunion s'inscrivait dans le cadre de la politique arrêtée par la Nouvelle-Zélande, qui était "d'entendre tous les points de vue", et il aurait déclaré que le Gouvernement néo-zélandais appuyait "les pourparlers tripartites entre les Indonésiens, les Portugais et le Secrétaire général de l'ONU". À l'issue de la réunion, M. Ramos Horta a fait la déclaration suivante : "Le Ministre n'a pas fait d'observations importantes mais il m'a assuré qu'il allait réfléchir et que la Nouvelle-Zélande ferait tout ce qui était en son pouvoir, à sa manière habituelle, c'est-à-dire discrètement et dans un esprit de conciliation."⁴⁵

34. En 1995, le Parlement européen a adopté une résolution relative à la situation au Timor oriental et au vingtième anniversaire de l'invasion du territoire par l'Indonésie, dans laquelle il a notamment réaffirmé sa solidarité avec le peuple du Timor oriental dans sa lutte pour l'autodétermination et condamné l'occupation illégale du Timor oriental par l'Indonésie et la répression exercée par l'armée indonésienne dans le territoire. Il a également demandé la libération de tous les prisonniers politiques – y compris "Xanana" Gusmão – appuyé la poursuite des négociations engagées entre l'Indonésie et le Portugal sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU et fait siennes les conclusions et recommandations énoncées dans le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Il a en outre demandé à tous ses États membres de mettre fin à toute assistance militaire et à toute vente d'armes à l'Indonésie et prié l'Union européenne de suspendre toutes les formes de coopération économique avec le Gouvernement indonésien aussi longtemps que l'occupation illégale et la répression se poursuivraient.

35. On a appris que, le 18 janvier 1996, une femme membre du FRETILIN s'était rendue aux autorités indonésiennes⁴⁶.

36. Des articles parus dans la presse indiquent que, le 7 février 1996, une mutinerie s'est produite à la prison de Dili, au cours de laquelle un détenu a été tué et 40 détenus et 5 gardiens ont été blessés. On a également signalé que 8 détenus étaient parvenus à s'évader à la faveur de la mutinerie⁴⁷.

37. Au cours de la période à l'examen, plus de 100 Timorais en quête d'asile politique seraient entrés de force dans les ambassades à Jakarta des pays ci-après : Fédération de Russie, France, Japon, Pays-Bas, Pologne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. À l'occasion de ces incidents, les autorités indonésiennes ont fait savoir que les personnes souhaitant quitter le pays pouvaient le faire. Nombre de ces Timorais ont ainsi quitté l'Indonésie pour s'exiler au Portugal; ceux qui n'ont pas été en mesure de partir ont été interrogés par la police, puis libérés. En novembre 1995, 27 Timorais ont été appréhendés par les forces de sécurité indonésiennes alors qu'ils s'apprétaient à quitter l'Indonésie à destination de l'Australie à bord du Tasi Diak, et ont été détenus dans un commissariat de police à Dili sous l'inculpation de soutien au mouvement indépendantiste et au FRETILIN⁴⁸.

38. Des articles parus dans la presse signalent qu'en 1995, 35 ressortissants étrangers ont été expulsés du Timor oriental par les autorités indonésiennes pour "atteinte à la sécurité"⁴⁹. Le chef du Bureau de l'immigration de Dili, M. Sri Triswoyo, a annoncé que quatre personnes avaient été expulsées pour "avoir pris des photos d'une manifestation anti-indonésienne à l'Université de Dili" et 31 autres en raison "d'actes de provocation" à l'occasion de la célébration du quatrième anniversaire des massacres perpétrés en 1991 au cimetière de Santa Cruz à Dili⁵⁰.

39. Selon des articles publiés dans la presse⁵¹, au cours du sommet réunissant 25 dirigeants européens et asiatiques qui s'est tenu en mars 1996 à Bangkok, le Premier Ministre du Portugal, M. António Guterres, a offert au Président indonésien M. Soeharto de rétablir partiellement leurs relations diplomatiques, sous réserve de la libération du chef de la résistance timorais "Xanana" Gusmão. Dans une déclaration à la presse, le 1er mars 1996, le Premier

Ministre portugais a indiqué que "le Portugal serait prêt à ouvrir une section dans l'ambassade d'un pays ami à Jakarta et à accepter l'ouverture d'une section indonésienne dans l'ambassade d'un pays ami à Lisbonne... En échange, l'Indonésie devrait libérer Xanana Gusmão et garantir le respect des droits de l'homme au Timor oriental sous le contrôle international." M. Gutierres a par ailleurs indiqué que le Président Soeharto n'avait ni accepté ni rejeté l'offre, mais qu'il avait accepté d'en débattre lors d'entretiens entre les deux pays organisés sous l'égide des Nations Unies. La même source a également indiqué que le Ministre indonésien des affaires étrangères, M. Ali Alatas, avait fait un accueil réservé aux propositions portugaises et dit que l'Indonésie examinerait les propositions, étudierait dans quel contexte elles avaient été formulées, mais ne les rejeterait pas d'entrée.

40. Le 28 mars 1996, le Premier Ministre du Portugal, M. António Gutierres, a été reçu au Saint-Siège par S. S. le pape Jean-Paul II. À la suite de cette audience, le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État du Saint-Siège, a fait la déclaration suivante :

"À l'avenir, nous intensifierons la présence du Saint-Siège au Timor oriental afin de montrer à cette communauté qu'elle n'a pas été oubliée. Nous sommes conscients, comme l'est le Gouvernement portugais, des difficultés qu'elle connaît dans sa vie quotidienne. Mais les Timorais, aussi bien Dom Ximenes Belo que tous les catholiques de l'île, savent qu'ils ne sont pas seuls. Nous formulons les vœux les plus sincères qu'ils puissent retrouver un climat de tranquillité."⁵²

41. Le 28 mars 1996, deux Timorais auraient été tués par les soldats indonésiens à Comor, près de l'aéroport de Dili. Le 29 mars 1996, des manifestations de protestation contre ces assassinats ont eu lieu à Baucau⁵³.

III. SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

42. Membre de la Commission des droits de l'homme depuis 1991, l'Indonésie a affirmé à de nombreuses reprises son attachement aux principes internationaux en matière de droits de l'homme.

43. Au cours de la période à l'examen, Amnesty International a publié trois rapports sur la situation des droits de l'homme au Timor oriental.

44. Dans un rapport daté du 15 janvier 1996, intitulé "East Timor. The September and October 1995 Riots: Arbitrary Detention and Torture", Amnesty International a indiqué qu'au cours des mois de septembre et octobre 1995, le Timor oriental avait connu les troubles les plus importants depuis 1994, dont les conséquences ont été des dommages matériels et des blessés parmi les manifestants et les policiers. Les autorités ont alors procédé notamment à des détentions arbitraires, à des passages à tabac et à des actes de torture. Au moins 300 personnes ont été détenues arbitrairement dans la vague d'arrestations qui a suivi les émeutes. La plupart des détenus ont été libérés, mais on estime à 43 le nombre de personnes devant être traduites en justice pour avoir participé aux émeutes. À cet égard, Amnesty International a indiqué qu'elle condamnait les actes de violence commis pendant les émeutes; toutefois,

l'organisation était préoccupée par le fait que les forces de sécurité indonésiennes s'étaient servi des émeutes comme prétexte pour arrêter des personnes s'étant livrées à des activités pacifiques en faveur de l'indépendance et que les personnes en attente de procès ne pouvaient pas avoir accès à une défense, ce qui leur enlevait toute chance d'avoir un procès équitable. Le rapport comportait également des témoignages selon lesquels les personnes détenues en septembre et octobre 1995 avaient été victimes de passages à tabac et d'actes de torture perpétrés par les forces de sécurité indonésiennes.

45. Dans son rapport de février 1996 intitulé "Indonesia and East Timor: When will the Commission Take Action ...?", Amnesty International a indiqué que la torture, les mauvais traitements, les disparitions, les exécutions extrajudiciaires et la détention de prisonniers politiques étaient des pratiques toujours en vigueur au Timor oriental. L'organisation a également souligné que les fonctions et les procédures de la Commission nationale des droits de l'homme créée par le Gouvernement indonésien n'étaient pas clairement établies et que ses méthodes de travail et ses procédés ne correspondaient pas aux normes internationales.

46. Le rapport d'Amnesty International daté du 13 décembre 1995 et intitulé "Women in Indonesia and East Timor: Standing against Repression" fait état de cas de Timoraises victimes d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions, de tortures, d'arrestations arbitraires, de viols, de sévices sexuels, de procès inéquitables et d'emprisonnements alors qu'elles avaient exprimé leur opposition au Gouvernement de façon pacifique. Le rapport indique en particulier que le Gouvernement indonésien ne respecte pas les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

47. Selon des articles parus dans la presse, le Président des États-Unis d'Amérique, M. Bill Clinton, a fait part au Président indonésien, M. Soeharto, de ses préoccupations concernant la situation des droits de l'homme au Timor oriental, lors d'une réunion tenue à Washington le 26 octobre 1995⁵⁴. Quelque temps auparavant, un groupe de 28 sénateurs des États-Unis avait invité le Président Clinton à examiner la question du Timor oriental avec le Président Soeharto. Dans la lettre datée du 25 octobre 1995 qu'ils ont adressée au Président Clinton, les sénateurs avaient fait la déclaration suivante : "La tension au Timor oriental s'est aggravée au cours de l'année dernière ... les actes de violence sur le territoire se multiplient également. C'est en vertu de la longue tradition d'amitié entre les États-Unis et l'Indonésie que nous vous prions d'aborder ces questions avec le Président Soeharto."⁵⁵

48. Au cours de la visite qu'il a effectuée au Timor oriental en avril 1995, le Secrétaire d'État adjoint aux droits de l'homme des États-Unis, M. John Shattuck, a fait la déclaration suivante : "La présence de troupes militaires au Timor oriental en grand nombre est sans conteste une préoccupation majeure en ce qui concerne la situation des droits de l'homme... Nous encourageons le Gouvernement à donner à la population du Timor oriental plus d'influence sur les affaires intérieures et de réduire les effectifs stationnés dans le territoire." Il a souligné que les États-Unis étaient très favorables à ce que les Timorais puissent participer à la prise des décisions, notamment dans des domaines comme l'économie et la politique⁵⁶.

49. Dans son rapport annuel sur les droits de l'homme⁵⁷, le Département d'État américain a signalé qu'au cours de l'année 1995, le Gouvernement indonésien avait continué de commettre de graves violations des droits de l'homme, y compris "une répression brutale des dissidents au Timor oriental". La présence militaire dans le pays restait excessive. Les forces armées faisaient un usage abusif de la force lors des arrestations qui avaient suivi l'émeute anti-intégration à Dili en octobre. Le Gouvernement avait à nouveau imposé des restrictions à l'entrée des journalistes étrangers au Timor oriental. En outre, le rapport fait état de preuves d'exécutions extrajudiciaires de plusieurs membres présumés de l'opposition armée au Timor oriental par les forces de sécurité indonésiennes. Le Gouvernement indonésien a retiré deux bataillons armés stationnés au Timor oriental en septembre, mais l'activité militaire n'a pas diminué de façon sensible sur le territoire; à la suite des émeutes d'octobre à Dili, certaines unités anti-émeutes ont été renforcées. Le Gouvernement a proposé une amnistie générale aux membres de la résistance timoraise qui déposeraient leurs armes, et il aurait relâché certaines des personnes appréhendées. Des mesures similaires ont été appliquées à plusieurs dirigeants du mouvement politique clandestin timorais. Des rapports dignes de foi indiquent que cinq civils ont été enlevés par les forces de sécurité à Dili, en janvier 1995. Au moins cinq autres personnes ont disparu au Timor oriental dans des circonstances qui laissent supposer l'intervention des forces de sécurité. La fréquence de la torture s'est accrue à partir de novembre 1994, y compris les électrochocs, les simulacres d'exécutions, les passages à tabac et les brûlures de cigarettes. Les autorités militaires continuent à détenir des personnes sans chef d'inculpation. Les organes de sécurité procèdent régulièrement à des perquisitions illégales (à l'insu des intéressés ou par effraction). Ils se livrent également à diverses formes d'intimidation par une surveillance des personnes et des résidences ainsi qu'à des écoutes téléphoniques des appels locaux et internationaux sans respect des limites légales. Les journalistes étrangers doivent toujours demander une autorisation spéciale pour se rendre au Timor oriental et les formalités pour les journalistes indépendants sont devenues plus restrictives. En septembre et octobre 1995 des manifestations violentes à caractère religieux ont éclaté au Timor oriental. À la mi-octobre, des affrontements entre les forces de sécurité et des groupes de jeunes ont fait deux morts, ont abouti à 151 arrestations et ont causé des dommages importants. Les militaires ont procédé sporadiquement à des contrôles de sécurité affectant les transports et les déplacements à destination et à l'intérieur du Timor oriental, et ont parfois imposé un couvre-feu dans le cadre d'opérations militaires. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) poursuit ses activités au Timor oriental et rend toujours visite aux prisonniers timorais. L'accès au territoire a été refusé aux organisations non gouvernementales étrangères qui s'occupent des droits de l'homme. C'est la Commission nationale des droits de l'homme nommée par le Gouvernement qui est désormais chargée d'examiner les violations des droits fondamentaux. Les Timorais se sont déclarés préoccupés par le programme de transmigration qui pourrait déboucher sur une diminution des offres d'emploi et conduire à la disparition de l'identité culturelle du Timor oriental.

50. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendu en Indonésie et au Timor oriental du 3 au 7 décembre 1995. Conformément à la déclaration du Président de la cinquante et unième session de la Commission des

droits de l'homme, en date du 1er mars 1995, le Haut Commissaire a présenté un rapport sur sa visite le 14 mars 1996⁵⁸.

51. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présenté, le 29 février 1996, le dernier en date de ses rapports sur la situation des droits de l'homme au Timor oriental⁵⁹.

IV. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ET ÉDUCATION

52. Aucun renseignement n'ayant été communiqué par la Puissance administrante en application de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies pour les raisons exposées au paragraphe 54 ci-après, les renseignements dont on dispose sur la situation économique et sociale et l'éducation dans le territoire sont tirés des communiqués de presse indonésiens décrivant les conditions existantes comme suit :

a) Le 30 mars 1996, le Ministre indonésien de la défense et de la sécurité, M. Edi Sudrajat, a présenté, au nom du Président Soeharto, le budget de l'Administration territoriale pour l'exercice 1996-1997, d'un montant total de 170 milliards 63 millions de rupiahs, soit une augmentation de 6,08 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses incluraient, entre autres : le secteur des travaux publics, 58 milliards de rupiahs; l'éducation et la culture, 31 milliards de rupiahs et l'agriculture, 11 milliards de rupiahs (Agence Antara, 1er avril 1996);

b) En 1995, le revenu par habitant atteignait 580 000 rupiahs contre 494 503 rupiahs en 1994. Le secteur agricole représentait 38,57 % de la croissance du PIB en 1995 (*ibid.*, 2 janvier 1996);

c) Environ 2 660 milliards de rupiahs devraient être investis au Timor oriental lors du sixième plan de développement quinquennal (Repelita VI) afin de maintenir le taux de croissance économique de 10,42 % atteint lors du plan Repelita V. Le Ministère indonésien des investissements a approuvé 12 projets d'investissements pour 1996 pour un coût total de 283,63 milliards de rupiahs qui pourraient déboucher sur la création de 28 995 emplois supplémentaires. Le Ministère devrait également mettre l'accent sur l'élaboration de mesures visant à renforcer le rôle du secteur privé dans le territoire (*ibid.*, 19 août 1995);

d) Le 4 août 1995, le Gouverneur du Timor oriental a annoncé la mise en oeuvre de 1 319 projets de développement dans le territoire pour l'exercice 1996-1997. Le coût de ces projets serait de 409 milliards de rupiahs. Le Gouverneur a également souligné que les projets de développement entrepris au Timor oriental au cours des 19 dernières années manquaient d'éléments qualitatifs (Kompas, 7 août 1995);

e) En septembre 1995, les exportations de café ont commencé de Dili vers Singapour (Suara Pembaharuan, 21 août 1995);

f) En février 1996, M. Lawrence T. Dickenson, Ambassadeur du Canada en Indonésie, a annoncé de nouveaux projets de développement communautaire financés par le Fonds canadien pour les initiatives locales, à savoir : un projet intégré de développement agricole dans le village de Lisadila (Liquiça), pour un montant

de 31 175 000 rupiahs; une léproserie à Kota Baru (Baucau), 30 millions de rupiahs; un projet de riziculture et de pisciculture à Beco (Suai), 13,2 millions de rupiahs. Le Fonds canadien pour les initiatives locales financera également d'autres petits projets au Timor oriental pour un coût total de 1,44 milliard de rupiahs (Agence Antara, 27 février 1996);

g) La construction de la première sucrerie s'achèvera en 1996 et 40 000 tonnes de sucre devraient être produites chaque année. Le coût de ce projet est estimé à 58 milliards de rupiahs. L'équipement nécessaire, dont le coût a été évalué à 27 milliards de rupiahs, est importé de Chine (ibid., 13 décembre 1995);

h) En décembre 1995, 6 000 tonnes de riz supplémentaires ont été fournies par l'Indonésie au Timor oriental en prévision d'une éventuelle pénurie dans le territoire lors des fêtes de Noël. En outre, les autorités territoriales ont fait distribuer des quantités supplémentaires de boeuf, de sucre raffiné et de farine de blé pendant la période des vacances (ibid., 2 décembre 1995).

V. EXAMEN DE LA SITUATION PAR L'ONU⁶⁰

53. De 1961 à 1982, l'Assemblée générale a examiné tous les ans la situation au Timor oriental, adoptant ses résolutions à ce sujet sur la base des rapports que lui présentait le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux⁶¹. Depuis sa trente-huitième session, l'Assemblée générale reporte l'examen de la question⁶².

54. Depuis 1977, le Gouvernement portugais, Puissance administrante, indique chaque année au Secrétaire général que, vu la situation au Timor oriental, à savoir la présence des forces armées d'Indonésie, il se trouvait de fait dans l'impossibilité de communiquer les renseignements demandés à l'Article 73 e de la Charte⁶³.

55. À sa trente-septième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 37/30 en date du 23 novembre 1982, a prié le Secrétaire général d'entamer des consultations avec toutes les parties directement intéressées en vue de rechercher les moyens permettant de parvenir à un règlement global du problème et de lui faire rapport à sa trente-huitième session. L'Assemblée a en outre prié le Comité spécial de poursuivre activement l'examen de la situation et de prêter au Secrétaire général tout le concours nécessaire en vue de faciliter l'application de cette résolution.

56. Depuis 1983, le Secrétaire général tient l'Assemblée générale informée des faits nouveaux relatifs à sa mission de bons offices⁶⁴. Son dernier rapport intérimaire, présenté à la cinquantième session de l'Assemblée, a été publié sous la cote A/50/436.

57. La septième série de pourparlers à laquelle ont participé le Secrétaire général et les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Portugal s'est tenue à Londres le 16 janvier 1996. Le communiqué suivant a été publié le même jour à l'issue de la rencontre :

"1. Le Secrétaire général a tenu à Londres, le mardi 16 janvier 1996, la septième série de pourparlers sur la question du Timor oriental avec M. Jaime Gama, Ministre des affaires étrangères du Portugal et M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

2. Les Ministres ont examiné l'évolution de la situation depuis la sixième série de pourparlers et en juillet 1995 se sont félicités à cet égard que M. Jose Ayala-Lasso, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, se soit rendu à Jakarta et au Timor oriental en décembre 1995 dans le cadre de la Déclaration du Président adoptée par consensus en 1995 par la Commission des droits de l'homme, déclaration dont l'importance a été soulignée.

3. Sans préjudice de leurs positions de principe respectives concernant le statut politique du Timor oriental, les Ministres ont poursuivi leurs discussions sur les questions de fond qui avaient été recensées concernant un cadre éventuel permettant de trouver une solution juste, globale et acceptable sur le plan international à la question du Timor oriental ainsi qu'à d'autres questions connexes, notamment la préservation et la promotion de l'identité culturelle du peuple du Timor oriental et les relations bilatérales entre l'Indonésie et le Portugal.

4. Les Ministres ont pris note avec satisfaction de l'intention du Secrétaire général de faciliter la tenue d'une autre réunion sur le Dialogue interne entre tous les Timorais orientaux dans les conditions convenues à la cinquième série de pourparlers et d'offrir les moyens logistiques nécessaires à la tenue de la réunion en Autriche en mars 1996.

5. À l'issue de leurs discussions, les parties sont convenues de poursuivre leurs efforts, avec le concours du Secrétaire général, en vue de trouver une solution juste, globale et acceptable sur le plan international à la question du Timor oriental. La huitième série de pourparlers entre les ministres des affaires étrangères sous les auspices du Secrétaire général aura lieu à Genève le 29 juin 1996. Dans l'intervalle, le dialogue se poursuivra au niveau des représentants permanents, avec la participation du représentant du Secrétaire général."

58. Le 22 mars 1996, le Service de l'information de l'Organisation des Nations Unies a publié le communiqué de presse suivant⁶⁵ :

"En achevant aujourd'hui, au château de Schlaining, en Autriche, une réunion entrant dans le cadre de la poursuite du Dialogue interne entre tous les Timorais orientaux, 29 Timorais orientaux représentant un large éventail de l'opinion politique tant locale qu'extérieure au territoire, ont lancé un appel en faveur de la poursuite de la discussion, qui a été initiée par le Secrétaire général dans le cadre des efforts qu'il déploie pour résoudre la question du Timor oriental.

Dans leur déclaration, les participants à la réunion notent le climat positif qui a prévalu au cours du dialogue et manifestent leur intérêt et leur volonté de continuer les sessions dans le même cadre de façon à

examiner les dispositions pratiques susceptibles de favoriser un règlement de la question du Timor oriental.

La Déclaration, qui a été adoptée par consensus, exprime également l'intérêt des participants dans la création, à Dili, au Timor oriental, d'un centre culturel chargé de recherches sur la culture, la langue, les coutumes et les traditions du territoire. Elle se félicite de l'appui apporté par le Portugal à l'Université du Timor oriental et à la formation des jeunes Timorais et propose que l'Indonésie permette davantage aux Timorais orientaux de jouer un plus grand rôle dans l'administration du territoire.

En outre, la Déclaration de Burg Schlaining de 1996 rend un hommage tout particulier au rôle inestimable joué par l'église catholique au Timor oriental et à la coopération positive que mène celle-ci avec les autres religions.

Facilité par les Nations Unies, le Dialogue interne entre tous les Timorais orientaux a permis d'explorer les idées pratiques qui pourraient avoir un impact positif sur la situation dans le territoire et a contribué à instaurer un climat favorable à la résolution de la question du Timor oriental. Le Gouvernement autrichien a fourni les moyens logistiques nécessaires à la tenue de cette réunion et à l'hébergement de tous les participants. De nombreux autres gouvernements ont soutenu financièrement cette initiative."

59. Rappelons que le 22 février 1991, le Gouvernement portugais avait déposé au Greffe de la Cour internationale de Justice une requête introduisant contre le Commonwealth d'Australie une instance au sujet d'un différend concernant "certains agissements de l'Australie se rapportant au Timor oriental"⁶⁶. Le 30 juin 1995, la Cour a rendu son arrêt en l'audience publique. Soulignant que, "pour les deux parties, le territoire du Timor oriental demeure un territoire non autonome et son peuple a le droit de disposer de lui-même", la Cour a conclu dans le dispositif :

"La Cour,

Par 14 voix contre 2,

Dit qu'elle ne saurait, en l'espèce, exercer la compétence à elle conférée par les déclarations faites par les parties conformément au paragraphe 2 de l'Article 36 de son Statut, pour statuer sur le différend porté devant elle par la requête de la République portugaise."⁶⁷

60. Au cours du débat général de la cinquantième session de l'Assemblée générale, la question du Timor oriental a été évoquée par les représentants du Mozambique (A/50/PV.18), de la Guinée-Bissau (A/50/PV.9), du Portugal (A/50/PV.6, 7, 36) et de l'Indonésie (A/50/PV.7).

61. Lors du débat général de la Troisième Commission, les représentants de l'Espagne (au nom de l'Union européenne) et de la Norvège ont abordé la question du Timor oriental.

62. Lors du débat général de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), plusieurs représentants ont abordé la question du Timor oriental au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux", à savoir ceux du Brésil (A/C.4/50/SR.5), de l'Équateur (au nom du Groupe de Rio) (A/C.4/50/SR.5), du Portugal (A/C.4/50/SR.6) et de l'Uruguay (A/C.4/50/SR.5).

63. Le Comité spécial des 24 a poursuivi l'examen de la question du Timor oriental à ses 1443e à 1446e séances, entre le 10 et le 13 juillet 1995. Il a entendu les représentants de Sao Tomé-et-Principe (au nom de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau et du Mozambique), du Portugal en tant que Puissance administrante, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de l'Indonésie (A/AC.109/PV.1446), ainsi que 32 pétitionnaires. À sa 1446e séance, le 13 juillet 1995, le Comité spécial a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa session de 1996, sous réserve de directives que l'Assemblée générale pourrait lui donner à sa cinquantième session (ibid.).

64. La Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a examiné la question du Timor oriental à ses 4e et 7e séances, tenues respectivement les 2 et 4 août 1995. Les documents pertinents sont les suivants :

a) Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les politiques de discrimination et de ségrégation raciale et d'apartheid, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants. Rapport présenté par la Sous-Commission en application de la résolution 8 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme. Déclaration écrite émanant de Pax Romana (E/CN.4/Sub.2/NGO/20) ;

b) Compte rendu analytique de la 4e séance, tenue au Palais des Nations Unies, à Genève, le mercredi 2 août 1995. Commission des droits de l'homme, Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, quarante-septième session (E/CN.4/Sub.2/1995/SR.4) ;

c) Compte rendu analytique de la 7e séance, tenue au Palais des Nations Unies, à Genève, le vendredi 4 août 1995. Commission des droits de l'homme, Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, quarante-septième session (E/CN.4/Sub.2/1995/SR.7).

65. La Commission des droits de l'homme a ensuite examiné la question du Timor oriental. Les documents pertinents sont les suivants :

a) Projet de rapport de la Commission des droits de l'homme, cinquante-deuxième session (E/CN.4/1996/L.10/Add.10) ;

b) Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants. Déclaration écrite émanant de Pax Christi International (E/CN.4/1996/NGO/80);

c) Organisation des travaux de la session. Suivi de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. "Faire des droits de l'homme une réalité". Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/CN.4/1996/103);

d) Organisation des travaux de la session. Suivi de la Conférence internationale sur les droits de l'homme. Rapport du Haut Commissaire aux droits de l'homme sur la visite qu'il a effectuée en Indonésie et au Timor oriental du 3 au 7 décembre 1995 (E/CN.4/1996/112);

e) Lettre datée du 12 avril 1996, adressée au Président de la Commission des droits de l'homme par la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (E/CN.4/1996/165);

f) Situation au Timor oriental : rapport du Secrétaire général (E/CN.4/1996/56).

66. Le 10 avril 1996, le Président de la Commission des droits de l'homme a donné lecture de la déclaration suivante :

"La présente déclaration a pour objet de faire connaître le consensus auquel la Commission est parvenue, à l'issue de ses consultations, en ce qui concerne la situation des droits de l'homme au Timor oriental.

La Commission des droits de l'homme a examiné la question de la situation des droits de l'homme au Timor oriental.

La Commission continue de suivre avec une profonde inquiétude les rapports faisant état de violations des droits de l'homme au Timor oriental.

La Commission rappelle les engagements du Gouvernement indonésien concernant la promotion des droits de l'homme au Timor oriental, ainsi que ceux dont il a été question dans les déclarations faites par le Président lors de sessions antérieures. La Commission souligne que le respect de ces engagements requiert l'adoption de mesures supplémentaires, notamment la prompte libération des Timorais détenus ou condamnés et la clarification des circonstances dans lesquelles s'est produit l'incident de Dili en 1991.

La Commission note avec satisfaction que, depuis peu, les autorités indonésiennes facilitent l'accès des médias internationaux et des organisations humanitaires au Timor oriental; elle espère que les organismes de défense des droits de l'homme bénéficieront des mêmes conditions.

La Commission se félicite que M. José Ayala Lasso, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, se soit rendu au Timor oriental le 6 décembre 1995; elle souligne l'importance de cette visite compte tenu de la déclaration faite l'année dernière par le Président. Elle note avec satisfaction que le Haut Commissaire et les autorités indonésiennes se sont mis d'accord pour transformer en Mémoire d'accord le Mémoire déclaratif d'intérêt relatif à la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme signé à Jakarta le 26 octobre 1994 et que, par la même occasion, les autorités indonésiennes ont accepté à titre provisoire d'envisager qu'en vue d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de l'accord de coopération technique, le Haut Commissaire désigne au Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Jakarta un administrateur de programme autorisé à se rendre régulièrement au Timor oriental.

La Commission se félicite que le Gouvernement indonésien ait l'intention de continuer à coopérer avec la Commission des droits de l'homme et ses mécanismes et d'inviter un rapporteur thématique en 1997.

La Commission accueille avec satisfaction les résultats de la septième série de pourparlers tripartites sur la question du Timor oriental tenue à Londres, le 16 janvier 1996, par les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Portugal, sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; elle encourage le Secrétaire général à poursuivre ses bons offices en vue d'apporter à la question du Timor oriental une solution juste, globale et acceptable sur le plan international.

La Commission se félicite que M. Soeharto, Président de l'Indonésie, et M. Guterres, Premier Ministre portugais, aient tenu une réunion bilatérale de caractère non officiel à Bangkok, le 19 février 1996, lors de la Réunion Asie-Europe, et exprime l'espoir que cette réunion aura une incidence favorable sur les pourparlers tripartites. Elle se félicite également du débat rassemblant toutes les composantes de l'opinion publique du Timor oriental qui a eu lieu au château de Schlaining (Autriche), du 19 au 22 mars 1996.

La Commission invite le Secrétaire général à la tenir informée de la situation des droits de l'homme au Timor oriental et examinera la question à sa cinquante-troisième session."

Notes

¹ World Population Prospects: The 1994 Revision (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.95.XIII.16).

² Reuters, 20 juillet 1995.

³ Ibid., 16 juillet 1995.

⁴ Ibid., 25 juillet 1995.

⁵ The Jakarta Post, 29 juin 1995.

⁶ Reuters, 4 juillet 1995.

⁷ Ibid., 5 et 6 septembre 1995.

⁸ The Indonesian Observer, 27 décembre 1995; Reuters, 26 décembre 1995.

⁹ Agence France-Presse, 23 août 1995.

¹⁰ Reuters, 7 juillet 1995.

¹¹ United Press International, 27 juillet 1995; Reuters, 25 juillet 1995.

¹² Reuters, 30 juillet 1995.

¹³ United Press International, 17 juillet 1995.

¹⁴ Reuters, 16 août 1995.

¹⁵ Ibid., 19 août 1995.

¹⁶ Ibid., 31 août 1995.

¹⁷ Ibid., 2 septembre 1995; The Jakarta Post, 2 septembre 1995.

¹⁸ Reuters, 24 septembre 1995.

¹⁹ The Jakarta Post, 27 et 29 septembre 1995.

²⁰ Ibid., 29 septembre 1995.

²¹ Reuters, 26 septembre 1995.

²² The Indonesian Times, 21 septembre 1995; Reuters, 21 et 22 septembre 1995.

²³ Reuters, 19 septembre 1995.

²⁴ The Jakarta Post, 15 septembre 1995.

- ²⁵ The Indonesian Observer, 15 septembre 1995.
- ²⁶ The Jakarta Post, 16 septembre 1995.
- ²⁷ Reuters, 5 et 6 septembre 1995.
- ²⁸ Ibid., 7 octobre 1995.
- ²⁹ United Press International, 10 octobre 1995.
- ³⁰ Agence France-Presse, 12 octobre 1995; Reuters, 12 octobre 1995.
- ³¹ Reuters, 12 octobre 1995, United Press International, 12 octobre 1995.
- ³² Reuters, 12 et 13 octobre 1995.
- ³³ Ibid., 12 octobre 1995; Agence France-Presse, 13 octobre 1995.
- ³⁴ Reuters, 20 octobre 1995.
- ³⁵ Público (Lisbonne), 12 et 13 octobre 1995; Diário de Notícias (Lisbonne), 12 et 13 octobre 1995; Expresso (Lisbonne), 14 octobre 1995.
- ³⁶ Agence France-Presse, 24 octobre 1995.
- ³⁷ Reuters, 21 octobre 1995.
- ³⁸ Agence France-Presse, 14 novembre 1995.
- ³⁹ Reuters, 27 novembre 1995.
- ⁴⁰ Ibid., 24 novembre 1995.
- ⁴¹ Agence France-Presse, 9 novembre 1995.
- ⁴² Ibid., 4 décembre 1995.
- ⁴³ The Jakarta Post, 29 décembre 1995.
- ⁴⁴ The Jakarta Times, 29 décembre 1995.
- ⁴⁵ Agence France-Presse, 8 décembre 1995.
- ⁴⁶ The Jakarta Post, 8 février 1996.
- ⁴⁷ Reuters, 8 et 9 février 1996.
- ⁴⁸ Ibid., 7 au 9, 11, 16, 21, 24 et 25 novembre 1995, 11 mars 1996; Agence France-Presse, 1er, 8 au 10, 13, 15, 16, 18, 19, 21 et 28 novembre 1995; Público (Lisbonne), 7 au 10, 11, 13, 14, 16, 17, 19, 21, 24 et 27 novembre 1995; Expresso (Lisbonne) 8, 10, 13, 16, 17, 24 et 26 novembre 1995; Diário de Notícias (Lisbonne), 8, 9, 13, 17, 20 et 24 novembre 1995.

⁴⁹ Agence France-Presse, 8 décembre 1995.

⁵⁰ Reuters, 1er février 1996.

⁵¹ Ibid., 1er mars 1996.

⁵² BBC Summary of World Broadcasts, 20 mars 1996.

⁵³ Reuters, 1er avril 1996.

⁵⁴ Ibid., 27 octobre 1995.

⁵⁵ Ibid., 27 octobre 1995.

⁵⁶ Ibid., 20 avril 1995.

⁵⁷ Département d'État des États-Unis d'Amérique, Country Reports on Human Rights Practice for 1993 (Washington, février 1995).

⁵⁸ E/CN.4/1996.12.

⁵⁹ E/CN.4/1996/56.

⁶⁰ Pour plus de détails, voir les sections correspondantes des précédents documents de travail établis par le Secrétariat (A/AC.109/L.1328 et A/AC.109/623, 663, 715, 747, 783, 836, 871, 919, 961, 1001, 1115, 1154, 1187 et 2026).

⁶¹ Voir les résolutions 1699 (XVI), 1807 (XVII) 1913 (XVIII), 2107 (XX), 2184 (XXI), 2395 (XXIII), 2507 (XXIV), 2707 (XXV), 2795 (XXVI), 2918 (XXVII), 3113 (XXVIII), 3294 (XXIX), 3485 (XXX) et 31/53 de l'Assemblée générale concernant la question des territoires sous administration portugaise, y compris le Timor oriental; voir également les résolutions 32/34, 33/39, 34/40, 35/27, 36/50 et 37/30 sur la question du Timor oriental.

⁶² Décisions 38/402, 39/402, 40/402, 43/402 et 46/402 de l'Assemblée générale; voir également A/41/PV.3, A/44/PV.3, A/45/PV.3, A/47/PV.3, A/48/130, A/49/402 et A/50/402.

⁶³ Voir A/35/233, A/37/160, A/37/125, A/39/136, A/40/159, A/41/190, A/42/171, A/43/219, A/44/262, A/45/172, A/46/131, A/47/189, A/48/130, A/49/184 et A/50/214. Compte tenu du manque d'information de la part de la Puissance administrante, les renseignements figurant dans le présent document de travail proviennent d'autres sources.

⁶⁴ Voir A/38/352, A/39/361, A/40/622, A/41/602, A/42/539, A/43/588, A/44/529, A/45/507, A/46/456, A/48/418 et A/49/391; voir également Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies : Relever les nouveaux défis - 1995, rapport sur l'activité de l'Organisation de la quarante-neuvième à la cinquantième session de l'Assemblée générale (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.I.47), par. 662 à 665.

⁶⁵ Communiqué de presse SG/2021.

⁶⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquantième session, Supplément No 4 (A/50/4), par. 36.

⁶⁷ Des renseignements détaillés sur l'affaire sont publiés dans : a) Cour internationale de Justice, Timor oriental (Portugal c. Australie), Arrêt, Recueil 1995, p. 90; voir également Cour internationale de Justice, Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances, Affaire relative au Timor oriental (Portugal c. Australie) (Numéro de vente 661); b) Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquantième session, Supplément No 4 (A/50/4), par. 36 à 46.
